



# PIQUIRE DE RAPPEL

## Productivité/PPE

Notre organisation syndicale, tient à rappeler à la direction, aux responsables d'exploitations et aux agents de maîtrises, que notre rémunération est calculée sur une base horaire et non sur un rendement. Pour preuve, ci-dessous, le mode de calcul des rémunérations sous lequel nous sommes régis.

### MODE DE CALCUL DES REMUNERATIONS

*Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement*

2018	2019	2020
0	0	0

*Pourcentage des salariés payés au mois sur la base de l'horaire affiché*

2018	2019	2020
100,00%	100,00%	100,00%

**C'est la direction et elle seule qui détermine la productivité à sa guise.**

**Aucun texte de loi ne dit qu'un salarié doit faire tant de colis/mois.**

**Certes nous avons un minimum à faire, ce pour lequel nous sommes payés (très mal d'ailleurs) mais en aucun cas nous ne devons être sanctionnés ou harcelés dans un bureau, pour un quota que l'on veut nous imposer par la force, uniquement dans le but de rentabiliser au maximum la productivité du site, qui soi-disant est récompensée par la PPE (la course à la carotte).**

**De plus, la surveillance des salariés est fortement encadrée par la loi.**

**Le logiciel informatique "Gold" n'a pas vocation à tracer/"fliquer" les salariés.**

**Si un responsable vous convoque pour vous proposer un stage de remise en forme afin que vous augmentiez votre productivité ou un changement d'air dans un autre service, n'hésitez pas à stopper l'entretien et de vous faire assister par un élu.**

**La direction devrait s'inquiéter du climat social qu'elle-même est en train de détériorer dans un contexte déjà suffisamment anxiogène causé par la santé et l'avenir du Groupe Casino !!!**